



Je souhaite stoppe ma separation

Par **Rominato**, le **28/09/2013** à **16:15**

[fluo]Bonjour[/fluo]
Je suis sépare depuis 10 ans mais toujours marié ma femme et moi même désirons nous remettre ensemble quelle sont les démarche et qu'elle et la facturation merci

Par **amajuris**, le **28/09/2013** à **18:08**

bjr,
si vous êtes toujours mariés et que vous n'avez pas fait de séparation de corps devant un tribunal, aucune formalité;
si vous êtes séparés de corps suite à un passage devant un tribunal, le régime de la séparation cesse si les époux reprennent la vie commune;
Pour avoir une valeur juridique, elle doit être constatée par un notaire ou déclarée à l'officier d'état civil, à la mairie dont dépend le domicile.
La séparation de biens sera maintenue sauf si le couple choisit un autre régime matrimonial.
cdt